



MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40
fax 022 369 90 49

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

39/2020

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'ANNÉE 2019

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 94 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2019.

Durant l'année concernée, la Municipalité a tenu 47 séances hebdomadaires. Elle a également été représentée au sein des organismes intercommunaux, lors de leurs assemblées ordinaires ou extraordinaires.

Préavis municipaux

Au cours de l'année 2019, sept préavis ont été présentés à l'approbation du Conseil communal, à savoir :

Séance du 14 mars 2019

1. Préavis 29/2019 : Aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Chiblins RC 17-C-S
(demande de crédit d'investissement)

Séance du 20 juin 2019

2. Préavis 30/2019 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2018
3. Préavis 31/2019 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2018
4. Préavis 32/2019 : Rénovation, sécurisation et aménagement paysager de la place de jeux pour enfants
(demande de crédit d'investissement)

Séance du 10 octobre 2019

5. Préavis 33/2019 : Arrêté d'imposition pour l'année 2020
6. Préavis 34/2019 : Adhésion au Groupement Forestier La Dôle

Séance du 5 décembre 2019

7. Préavis 35/2019: Budget 2020

Naturalisations

Suite au changement de procédure administrative lié à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) et son règlement d'application, la commission communale de naturalisation a été dissoute au début de l'année 2019.

Durant l'année 2019, neuf personnes ont acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie de Chésereux.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

Décès dans la commune

Avant de parler de travaux et de gestion des affaires communales, il est de notre devoir de rendre hommage aux personnes décédées durant l'année écoulée. Il s'agit en particulier de :

- M. José Antonio Magalhães Fernandes décédé le 10 mars 2019
- M. Jean-Robert Küffer décédé le 31 mars 2019
- Mme Catherine Baumgartner décédée le 3 juin 2019
- M. Maurice Chambet décédé le 6 juillet 2019
- M. Serge Barman décédé le 11 novembre 2019

Chronologie 2019

Note : les faits sont transmis par rubriques dans l'ordre chronologique de leur réalisation. Seuls les événements ayant un caractère d'intérêt public sont relatés; ceux qui concernent des personnes ne sont pas divulgués, considérant qu'il s'agit de la sphère privée.

A travers les sujets ci-dessous, nous souhaitons vous informer de la variété des cas que nous avons à traiter et de nos prises de décisions.

Les rubriques sont organisées selon les chapitres suivants, cités par ordre alphabétique :

- *Actions sociales et associatives*
- *Administratif*
- *Politique*
- *Ressources humaines*
- *Travaux, entretiens et acquisitions*

Janvier 2019

Administratif

- Participation à l'apéritif du repas de soutien du Handball Club TCGG en offrant un carton de six bouteilles de vin blanc et un carton de six bouteilles de vin rouge.
- Dans le cadre de l'incident du congélateur communal du 28 juillet 2018 et suite au versement de l'indemnité par l'assurance de l'entreprise Froid Widmer S.A., remboursement à chaque locataire l'indemnité qui lui revient selon le rapport d'expert.
- Vifs remerciements à toutes les bénévoles de la bibliothèque de Chésereux pour leur dévouement durant l'année écoulée, Mme Claire Hirt pour la tenue des comptes 2018 et Mme Catherine Borruat pour l'établissement du rapport annuel. Celui-ci relate les animations organisées durant l'année, entre autres, un atelier d'écriture Slam et la soirée contes « L'arc-en-ciel de Mille Risorius ».
- Résiliation du contrat de location avec maintenance du copieur Ricoh MP C3003SP, auprès de la société Ricoh Suisse S.A. à Wallisellen, pour son échéance.

Politique

- Réception de la commission communale de naturalisation, représentée par MM. Jacques Ansermet et Christian Piaget, membres et Mme Stéphanie Barrat, suppléante, pour les informer de la décision de la Municipalité de dissoudre cette commission, suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) et son règlement d'application. M. Jean-René Lepezzel, président du Conseil communal, est également informé de cette décision par courriel.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

- Lancement de la procédure d'examen préliminaire pour la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) par le bureau Plarel S.A. architectes et urbanistes associés à Lausanne.
- Réception de la lettre-circulaire du Service des communes et du logement à Lausanne, informant de la prise en charge du mobilier par les communes lors de l'expulsion des locataires.
- Réception de l'ordonnance de mise à ban rendue par la Justice de Paix du district de Nyon, interdisant à quiconque, ayants droit exceptés, de stationner sur parcelle 95, copropriété de Mme Muriel Bernardi et M. Jacques Bongard, représentés par Nafilyan-Régisa S.A., membre du groupe Cogestim, les Grands-Champs 17 à 27 à Chésereux. Conformément à la loi, cette interdiction est affichée 30 jours au pilier public.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de réfection du revêtement de la piste d'athlétisme, de l'accès aux places de parc derrière l'immeuble locatif « La Poste » et la reprise de pavés et de la grille de l'entrée des Grands-Champs à l'entreprise Perrin Frères S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 21'540.00 TTC.
- Adjudication du nettoyage des couvertures et des housses de matelas du refuge de Combe Gelée à l'entreprise Pressing Tip-Top, Mme Silvia Oberholzer à St-Cergue, selon offre d'un montant de CHF 10.00 par couverture et CHF 6.00 par housse de matelas.
- Adjudication des travaux de remplacement de 6 tapis de gymnastique (3 bleus et 3 oranges) supplémentaires dans la salle de gymnastique du Centre sportif à l'entreprise Sogemat S.A. à Genève, selon offre d'un montant de CHF 2'027.70 HT.

Février 2019*Administratif*

- Réception d'une demande d'un locataire aux Grands-Champs, sollicitant l'intervention de la commission de salubrité en raison de problèmes de moisissures dans son appartement.
- Prolongation du contrat du système d'affranchissement IS-350 de l'administration communale à l'entreprise Neopost AG à Wallisellen, selon offre d'un montant de CHF 70.00/mois HT.
- Suite au courriel de M. François Mathey, garde forestier, relatif à la demande de changement du second véhicule pour le Triage de la Dôle, accord pour l'acquisition d'un pick-up neuf Isuzu D-Max Space Cab Satellite, d'un montant de CHF 33'730.00 TTC à partager selon la clé de répartition proposée.
- Pour l'année 2019, décision de maintenir la taxe déchets forfaitaire individuelle appliquée depuis le 1^{er} janvier 2017, à savoir :
 - CHF 126.00 par an (HT) par habitant de 18 ans et plus,
 - CHF 63.00 par an (HT) par habitant de moins de 18 ans,conformément au règlement communal sur la gestion des déchets.
- Suite au courrier de M. Pascal Ansermet, informant du transfert de son exploitation agricole à la société Domaine En Poudraïne Sàrl, propriété de son neveu Alexandre Ansermet au 1^{er} janvier 2019, confirmation de la reprise des deux baux de location du chalet d'alpage « La Barillette » et de la parcelle 729 « Praz de Paudrannaz » en faveur de ladite société avec les mêmes échéances, conformément à l'art. 19 de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA).
- Suite au courrier de l'entreprise Le Thiec ASD, M. Alexandre Le Thiec à Gland, proposant six meubles de recyclage, refus de cette offre car, la Municipalité estime qu'il appartient plutôt aux sociétés locales, lorsqu'elles organisent des manifestations d'une certaine envergure, de mettre en place le recyclage de leurs déchets de la manière dont elles le souhaitent.
- Suite au courriel de l'aiMant Rose, une tulipe pour la vie, participation à cette opération fleurie pour lutter contre le cancer du sein, en plantant une tulipe rose pour sept tulipes blanches à deux ou trois endroits à définir lors de la plantation en octobre 2019.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

Politique

- Suite au courrier du Corps préfectoral vaudois et de la DGEO, relatif à la cérémonie des drapeaux des JOJ2020 du 19 septembre 2019 à Lausanne, désignation de deux élèves de la commune âgés entre 12 et 14 ans qui participeront à cette journée, à savoir : Norah Corbaz et Bastien Monnaert. Un transport en commun par car sera organisé pour toutes les communes du groupe Asse et Boiron
- Suite au courriel Mmes Caroline Vermot et Sylvie Viollier, remettant un projet de restauration paysager culturel d'importance nationale et locale de la Vy de l'Etraz et autres voies historiques, participation aux différents travaux de plantations avec les employés communaux mais sans engagement financier.
- Conformément à l'art. 44 LATC et considérant les circonstances exceptionnelles, demande de prolongation de 12 mois du délai de caducité du plan de quartier (PQ) « Au Village » après la fin de l'enquête publique, afin de pouvoir se déterminer sur la suite à donner au PQ « Au Village », une fois la décision de la Cour de droit administratif public (CDAP) tranchée quant au PQ « Le Closelet ». En effet, si le premier délai de décision, annoncé par la CDAP, avait été respecté, la validité du PQ « Au Village » de 24 mois après la fin de l'enquête publique aurait permis d'adopter ce plan en temps voulu. Par contre, vu les divers reports de délai de décision de la CDAP quant au PQ « Le Closelet », le PQ « Au Village » est entretemps devenu caduc.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de remplacement du régulateur et vanne à 3 voies du chauffage de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Minerg-Appelsa Services S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 2'714.05 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du lave-vaisselle dans l'appartement de M. Philippe Rochat et Mme Heather Fouquet de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise BSH Electroménager S.A. à Geroldswil, selon offre d'un montant de CHF 1'823.35 TTC.
- Adjudication des travaux d'élaboration du Plan Général d'Affectation (PGA) et son règlement jusqu'à l'examen préalable à l'entreprise Plarel S.A. à Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 46'000.00 HT et de fourniture d'un plan de base et authentification des données cadastrales et fichier Normat au bureau Bovard & Nickl S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 2'600.00 HT.
- Adjudication des travaux de révision de l'installation de stockage d'hydrocarbures de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Citernes et Révisions Sàrl à Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 1'981.70 TTC.
- Adjudication des honoraires pour prestations d'ingénieur civil pour la phase d'avant-projet de création d'une zone inondable et déviation d'un affluent de l'Asse au bureau BS+R Bernard Schenk S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 12'920.00 TTC et pour l'établissement d'une étude de faisabilité à l'entreprise Ecoscan S.A. à Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 8'330.00 TTC.

Mars 2019*Administratif*

- Suite aux deux dénonciations de Mme Muriel Bernardi, p.a. Nafilyan-Régisa S.A. à Nyon, établissement d'ordonnances pénales, pour infraction à l'ordonnance rendue par le Juge de Paix et aux art. 258 à 260 du Code de procédure civile suisse (CPC) en stationnant illicitement son véhicule sur les places de parc « Visiteurs » de l'immeuble sis les Grands-Champs 17 à 27 à Chésèrex et son motocycle en dehors des places désignées à cet effet, contre un locataire aux Grands-Champs 20 à Chésèrex.
- Suite au courriel de l'inspecteur des forêts du 12^e arrdt, M. Jean Rosset à Nyon, informant que les garages de la Florettaz, sis sur parcelle 338 de la commune de Chésèrex, appartiennent pour 2/3 à l'Etat de Vaud et 1/3 à la commune de Chésèrex, reprise de ces garages par la commune et ce d'autant plus que des locaux sont nécessaires pour le Triage forestier de la Dôle, puis le futur groupement forestier.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

- Dans le cadre de la mise en conformité des raccordements privés d'assainissement sur parcelle 90 à Chésereux et suite aux travaux de curage entrepris, ainsi qu'aux examens des raccordements EC-EU effectués par le bureau Bovard & Nickl S.A., confirmation que ces raccordements sont maintenant conformes, comme l'atteste le rapport n° 15b. Le curage régulier des canalisations, idéalement tous les 3 à 4 ans, et l'entretien suivi de la pompe de relevage sont préconisés.
- Suite au courrier de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes, M. Philippe Ducommun-dit-Boudry à Crassier, remettant le compte-rendu de l'exercice d'évacuation de l'école de Chésereux du 18 septembre 2018, confirmation que le plan d'évacuation a été mis en place dans chaque local de l'école « En Praz Corbet ».
- Envoi des invitations à la soirée d'accueil des nouveaux habitants et citoyens le 9 mai 2019. Cette invitation s'adresse aux personnes arrivées entre le 1^{er} mai 2015 et le 31 décembre 2018, aux jeunes électeurs nés en 1998, 1999 et 2000, y compris les jeunes électeurs étrangers au bénéfice du droit de vote communal et aux nouveaux bourgeois de Chésereux par naturalisation. Les membres du Conseil communal, les représentants des sociétés locales, M. Christian Heyraud, pasteur, M. André Fernandes, prêtre et la rédaction du quotidien « La Côte » sont également conviés.
- Suite au courriel de la société Cablex AG, M. Hubert Martin à Penthelaz, autorisation de fouille sur le domaine public, parcelles DP 101 et 461, afin de poser un raccord de canalisation et tirer deux câbles de téléphonie pour les deux villas sises au chemin du Courtillet 26a et 26b.

Politique

- Réception de la nouvelle liste des préposés agricoles en fonction depuis le 1^{er} janvier 2019 de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) à Morges, selon laquelle M. Michel Kilchenmann remplace M. Pascal Ansermet.
- Suite au courriel de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières à Morges, estimation des besoins futurs en matière de travaux d'Améliorations Foncières (AF) envisagés de 2019 à 2021, lesquels se montent à CHF 1 18'302.00 pour la réfection des chemins 9, 14 et 1.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Acquisition d'un véhicule Nissan NT400 Cabstar pour le service routes, bâtiments et espaces verts au garage Autocarrefour Nyon S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 26'900.00 TTC, y compris un crochet d'attelage. Les entreprises Emil Frey S.A., Garage Berger Champ Colin S.A., Garage Ultra S.A. et VUD Sàrl seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Adjudication du contrat de location d'un copieur multifonctions en couleurs A3 Sharp MX-3071CH pour l'administration communale à l'entreprise Sharp Electronics (Suisse) AG à Lausanne, selon offre d'un montant mensuel de CHF 154.80 TTC. Les entreprises Inergy S.A. et Ricoh Suisse S.A. seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Adjudication des travaux de réparation du cadre de porte de la chambre froide de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Froid Widmer S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 800.20 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du poste informatique de la secrétaire adjointe par un ordinateur portable à l'entreprise Ofisa Informatique S.A. à Renens, selon offre d'un montant de CHF 1'879.00 HT.
- Adjudication des travaux de remplacement de la bâche de protection du bac de saut en longueur du Centre sportif à l'entreprise Silisport AG à Andelfingen, selon offre d'un montant franco de CHF 959.50 TTC.
- Acquisition d'un nouveau nettoyeur Kärcher HD 10/21-4S pour le service routes, bâtiments et espaces verts à l'entreprise G. Menoud S.A. à Coinsins, selon offre d'un montant de CHF 3'057.00 HT, y compris un tuyau débouche canalisation de 20 m et une rotobuse. L'entreprise Kärcher S.A. sera remerciée de son offre non retenue.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

- Adjudication des travaux de reprise des caniveaux et réfection du revêtement de la route de la Poste à l'entreprise Perrin Frères S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 19'924.50 TTC.

Avril 2019*Administratif*

- Suite au courriel de l'entreprise Bernardi & Bongard Architectes S.A., M. Jacques Bongard à Genolier, autorisation pour les travaux d'entretien et de réfection des façades à l'identique (couleur, matériaux, etc.) des immeubles sis Les Grands-Champs 17-27 sur parcelle 95, propriété de Mme Muriel Bernardi, ch. du Cossy 5 à Nyon.
- Suite à l'opposition reçue par courrier recommandé de la prévenue domiciliée à Bulle, maintien de l'ordonnance, M. Eric Ansermet ayant confirmé sa détermination de maintenir la dénonciation pour récidive pour le stationnement illicite de véhicules sur les places de parc « Visiteurs » de l'immeuble sis rte de Crassier 25 à Chésèrex.
- Suite à la demande de Mme Laurence Morand à Givrins, autorisation d'inhumer son papa, M. Claude Reymond, dans une tombe à la ligne du cimetière de Chésèrex. Selon l'art. 44 du règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière, une taxe de CHF 500.00 est normalement due pour l'inhumation du corps d'une personne non domiciliée à Chésèrex. Toutefois, M. Reymond ayant habité Chésèrex de 2005 à 2014, cette taxe ne sera pas perçue.
- Suite au courrier de l'Association des superficiaires de Chésèrex, M. Bernard Savoie, confirmation que Me Didier Buffat applique un tarif préférentiel pour le renouvellement de DDP effectué auprès de son Etude. Chaque superficiaire reste libre de faire appel au notaire de son choix, la Municipalité n'ayant aucun droit de regard à ce sujet. Le renouvellement des DDP, tardif ou à échéance, n'influençant en aucun cas le montant des honoraires du notaire, aucune participation financière ne sera prise en charge par la commune.
- Suite au courriel du 13.04.19 de la Paroisse de la Dôle, Mme Ada Carnal, validation des contrats de travail des trois organistes, Mme Josette Bouldjoua, Mme Yvette Henny Glardon et Mme Estelle Pastoris.

Politique

- Réception du courriel de l'Administration cantonale des impôts, M. Bernard Pouly à Lausanne, informant que, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur les jeux d'argent, la perception des taxes communales sur les tombolas et les lotos n'est plus possible, avec effet au 1^{er} janvier 2019.
- Suite au recours d'un habitant sur la taxe forfaitaire d'élimination des déchets 2019, compte tenu qu'il est étudiant à l'Université de Genève, qu'il partage son logement avec sa famille et qu'il ne possède pas de véhicule personnel pour se rendre à la déchèterie, transmission à la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales avec le préavis suivant : selon le registre du Contrôle des habitants cette personne est domiciliée à Chésèrex et, à ce jour, aucun avis de départ n'a été reçu. Dès lors, le fait d'être étudiant, d'habiter avec sa famille et de ne pas posséder de véhicule, n'entre pas en considération pour une exonération de la taxe.
- Dans le cadre de la vérification de l'état du séparatif de certaines habitations, attribution du mandat au bureau Bovard & Nickl S.A. à Nyon pour procéder au contrôle des raccordements des canalisations privées prévu en 2019. A cet effet, le bureau mandaté doit pouvoir accéder à l'intérieur et l'extérieur de ces habitations afin de contrôler les différents écoulements. Pour ce faire, l'accès aux éventuels « regards de visite » existants sur la parcelle doit être libéré, de même lors de contrôles effectués sur les parcelles voisines. Dans la mesure du possible, les plans de construction du bâtiment seront mis à disposition du mandataire.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux d'évacuation du plâtre et réfection de la peinture des plafonds de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Francisco S. Abel à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 12'227.20 TTC. L'entreprise M. Amaral S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de réfection du carrelage dans les toilettes, douches et deux locaux techniques du Centre sportif à l'entreprise Carrelage Julien Bertola Sàrl à St-George, selon offre d'un montant de CHF 5'892.90 TTC.
- Adjudication des travaux de réparation du système d'expansion en chaufferie de la centrale thermique à bois à l'entreprise Alvazzi Groupe S.A. à Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 1'324.85 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du groupe froid de la table à salades et table à viande de l'auberge communale « La Couronne » à l'entreprise Froid Widmer S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 2'456.30 TTC.
- Adjudication des travaux de nettoyage après les travaux d'évacuation du plâtre et réfection de la peinture des plafonds de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Pro Net Services S.A. à Nyon, selon d'un montant de CHF 1'882.60 TTC. L'entreprise CTA Services S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de remplacement d'un regard au ch. de Montelier à l'entreprise Perrin Frères S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 1'938.60 TTC.

Mai 2019*Actions sociales et associatives*

- Dans le cadre de la prévention canicule 2019, proposition de courtes visites régulières à domicile, en cas de canicule durant la période de veille du 1^{er} juin au 31 août, aux aînés vivant seuls de 75 ans et plus.

Administratif

- Dans le cadre de l'organisation de l'assemblée des délégués et du 112^e Concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers (FVSP) des 3 et 4 mai 2019 à Chésèrex, invitation de l'ensemble du Comité d'organisation, des responsables des commissions d'organisation, ainsi que du Commandant Maj. P.-Y. Corthésy à un apéritif dînatoire le 3 juin 2019, afin de les remercier de l'excellente organisation.
- Suite à la demande de la société organisatrice FSG Gym-Nyon d'un soutien financier pour l'organisation du Championnat Vaudois de gymnastique agrès, refus d'entrer en matière puisque seules les sociétés locales ayant leur siège à Chésèrex sont soutenue et ce, par le biais de mise à disposition de locaux. La FSG Gingins-Chésèrex va d'ailleurs en bénéficier puisqu'elle organise le concours Masters 1 Agrès de l'ACVG à Chésèrex les 25 et 26 mai 2019. Par contre, ce genre de projet étant désormais soutenu au niveau régional, il peut être soumis directement à la Région de Nyon.
- Suite à la décision unanime des communes du groupe Asse et Boiron de renoncer à une bibliothèque publique centralisée sur le site du Collège Secondaire de Borex-Crassier pour des raisons financières, maintien de la bibliothèque communale de Chésèrex. Dès fin août 2019, une petite équipe, guidée par Mme Catherine Borruat, continuera à gérer la bibliothèque à raison de deux ouvertures par semaine (une en soirée et une en fin d'après-midi). Le budget estimé pour cette gestion serait de CHF 7'200.00 par année environ.

Politique

- Réception de la lettre-circulaire de Mme Amarelle Cesla, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) à Lausanne, informant de l'arrêt du Tribunal fédéral concernant la gratuité de l'école obligatoire et des activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire à la charge des communes.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de fourniture et pose de portillons sur les meubles à évier dans les classes de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Schaller & Fils S.A. à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 8'400.15 TTC.
- Adjudication des travaux de réfection des soubassements sur un mètre de haut des façades de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Eddy Ramel à Vich, selon offre d'un montant de CHF 6'946.65 TTC.
- Adjudication des travaux de remise en état de 14 sangles texband des stores à lamelles de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Favorol Papaux S.A. à Treyvaux, selon offre d'un montant de CHF 2'004.55 TTC.
- Adjudication de l'échange des appareils de mesure des installations de chauffage des bâtiments communaux par des compteurs de chaleur Radio à l'entreprise Techem (Schweiz) AG à Le Mont-sur-Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 13'749.00 TTC, avec contrat de maintenance de CHF 800.00 par an pour le renouvellement et CHF 430.00 par an pour le service.
- Adjudication des travaux de remplacement des compteurs des installations de chauffage des bâtiments communaux à l'entreprise H2O Léman S.A. à Echandens, selon offre d'un montant de CHF 18'245.40 TTC.
- Adjudication de la location d'une cabine sanitaire mobile de début juin à fin septembre 2019 pour la cabane de pique-nique « A l'Essert » à l'entreprise CGE S.A. à Montreux, selon offre d'un montant de CHF 170.00 pour l'installation et la mise en service, CHF 20.00 pour la location (tarif hebdomadaire) et CHF 80.00 pour le service d'entretien bimensuel (coût par intervention).
- Adjudication des travaux de curage à haute pression du réseau d'assainissement 2019 à l'entreprise Liudet Pial S.A. à Renens, selon devis d'un montant de CHF 13'300.95 TTC.
- Adjudication des travaux d'inspection par caméra du réseau d'assainissement 2019 à l'entreprise Liudet Pial S.A. à Renens, selon devis d'un montant de CHF 6'906.25 TTC.

Juin 2019*Administratif*

- Rejet du recours d'un habitant de Chésereux sur la taxe forfaitaire d'élimination des déchets 2019, suite au rapport de la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales, laquelle a statué de la manière suivante : « Le règlement communal sur la gestion des déchets est clair et ne fait pas état d'exceptions. Etant donné que cette personne habite toujours à Chésereux, qu'elle produit des déchets et que la taxe forfaitaire sur l'élimination des déchets couvre également le ramassage organisé par la commune, il n'est pas possible pour la commission de l'exempter pour cette taxe. »
- Suite au courrier d'une habitante de Chésereux, laquelle regrette que les trottoirs ne soient pas rehaussés au niveau des arrêts de bus, afin de faciliter la descente du bus, nous répondons que la configuration de nos routes n'est malheureusement pas adaptée pour le rehaussement des trottoirs et ce d'autant plus depuis l'introduction des nouveaux bus articulés. Par contre, tous les bus sont désormais équipés de boutons-presseurs ad hoc permettant de solliciter l'assistance du chauffeur.
- Réception de l'avis de versement de l'Administration cantonale des impôts de la part des 50 mio liés à la RIE III soit CHF 160'195.65, conformément à la convention Etat-Communes. Ce montant sera ajouté sur le tableau du rendement des impôts qui sera établi lors du bouclage des recettes fiscales de l'exercice 2019.

Politique

- Suite à la lettre circulaire de l'Administration cantonale des impôts relative à la quittance de contrôle des rôles des contribuables, attestation que ces documents ont été contrôlés pour l'année 2018 et qu'ils sont conformes.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de peinture extérieure des murs de la terrasse de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Eddy Ramel à Vich, selon offre d'un montant de CHF 1'077.00 TTC.
- Adjudication des travaux de réhabilitation des collecteurs endommagés selon le rapport caméra 2018 à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon offre d'un montant de CHF 20'883.05 TTC.
- Suite aux courriers de la société Romande Energie S.A. à Rolle, attribution du mandat à l'entreprise Berlie Sàrl, M. Vincent Berlie à Crassier pour le contrôle des installations électriques de la salle de gymnastique et du Club House du Centre sportif, rte de la Poste 20-22 et de l'école « En Praz Corbet », rte de la Poste 24.
- Acquisition d'accessoires et produits de nettoyage TASKI pour la salle communale et le centre sportif à l'entreprise Diversey Europe B.V. à Münchwilen, selon offre d'un montant de CHF 1'897.25 TTC.
- Acquisition d'accessoires et produits de nettoyage TASKI pour l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Diversey Europe B.V. à Münchwilen, selon offre d'un montant de CHF 3'839.15 TTC.
- Adjudication des travaux de remise en état des meubles inox et révision du fourneau de la cuisine de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Ultrasa Romandie S.A. à Bursinel, selon offre d'un montant de CHF 3'995.65 TTC.

Juillet 2019*Administratif*

- Compte-tenu de la 1^{ère} place obtenue par le char de la Jeunesse de Chésèrex, sur le thème du film d'animation « Mulan », lors du Giron des Jeunesses FJDN 2019 à Nyon, attribution d'un don de CHF 1'000.00, pour sa préparation.
- Suite au courriel du Triage forestier de la Dôle, M. François Mathey, garde-forestier, accord pour le remplacement proposé par la Forestière des quatre panneaux « forêts certifiées » pour les communes de Gingins et Chésèrex au prix de CHF 35.00 à CHF 40.00/pièce.
- Suite au courriel de la société Romande Energie S.A. à Rolle, refus d'autoriser l'implantation d'une antenne, type TV, à environ 3 mètres du sol, sur l'arrière de la station électrique « Courtillet » côté Eysins, afin d'améliorer les temps de coupures électriques, car cela dénaturerait le paysage de ce quartier urbanisé. Un autre système de gestion est demandé.
- Suite au courriel de la Région de Nyon, Mme Aurélie Stamm à Nyon, participation à l'évènement « La Nuit est Belle » le 26 septembre 2019 avec l'extinction de l'éclairage public sauf les bâtiments communaux avec l'organisation d'une animation pour la population.
- Suite au courrier de la Municipalité de Gingins relatif au réaménagement de son complexe sportif, adhésion à ce projet, mais opposition à sa reprise par l'AIAB et qu'il soit un but optionnel de l'AIAB comme le suggèrent les communes d'Arnex et La Rippe. En effet, ce mécanisme est très difficile à gérer et entraînerait des inégalités. Le réaménagement du complexe sportif ne peut être comparé à la piscine intercommunale, puisqu'elle est utilisée par toutes les communes du groupe Asse et Boiron, la natation faisant partie du programme scolaire. De plus, les bassins sont ouverts au public et également exploités par différents clubs sportifs et des privés contre rémunération. Le complexe sportif de Gingins a plutôt une vocation régionale plus large et non limitée aux communes du groupe Asse et Boiron. Sur le plan financier, l'investissement de CHF 3'000'000.00 engendrerait des charges non négligeables pour les communes. Par ailleurs, au vu de la vocation régionale du projet, les coûts de fonctionnement devraient logiquement être partagés par tous les futurs utilisateurs, y compris les communes ne faisant pas partie de l'AIAB. Dans ce contexte, afin d'assurer une répartition équitable des charges, le FC Gingins ne devrait être qu'un « locataire » des installations sans privilèges particuliers.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

- Réception du courriel-circulaire de Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat à Lausanne, informant de l'adoption d'un règlement concernant l'interdiction de survol de périmètres déterminés par des aéronefs sans occupants de poids inférieur à 30 kg (drones), entré en vigueur le 15 juillet 2019.
- Suite au courrier de la Municipalité de Gingins, laquelle propose d'intégrer la bibliothèque de Gingins qui sera installée dans de nouveaux locaux à la rue de Derrière, nous répondons qu'une convention a d'ores et déjà été signée avec le personnel en place afin de maintenir la bibliothèque communale de Chésereux dans ses locaux actuels.

Politique

- Réception de l'envoi de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) à Lausanne remettant une copie de l'autorisation délivrée à l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Assé et Boiron (AEE) pour l'exploitation de l'institution d'accueil collectif de jour parascolaire « Tournicotty UAPE », rte de la Poste 18 à Chésereux, valable du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2023. Le nombre maximal est de 60 places.
- Suite au courrier de Communyon à la Ville de Nyon, soutien financier à la chaîne régionale de télévision NRTV Nyon Région Télévision par un don de CHF 2'500.00 pour l'année 2019.

Ressources humaines

- Suite aux bons résultats scolaires de notre apprenti, M. Sébastien Rey, à l'issue de sa 2^{ème} année d'apprentissage, prise en charge de son voyage d'étude du 17 au 20 septembre 2019 pour un montant de CHF 450.00.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de réfection des marquages du terrain de basket du Centre sportif à l'entreprise Perrin Frères S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 1'550.90 TTC.
- Adjudication des travaux d'aménagement d'un trottoir et d'un cheminement piétonnier le long de la route de Chiblins à l'entreprise A. Ansermet Sàrl, M. Alexandre Ansermet à Chésereux, selon offre d'un montant arrêté à CHF 80'000.00 HT. Les entreprises G.A. & P. Bally S.A. et Perrin Frères S.A. seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Adjudication des travaux de réfection du marquage de la piste d'athlétisme du Centre sportif à l'entreprise Perrin Frères S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 1'055.45 TTC.
- Adjudication de la vente ainsi que la location, le lavage et l'entretien de vêtements professionnels pour le personnel communal à l'entreprise Bardusch S.A. à Yverdon-les-Bains, selon contrat. Les entreprises Wydler S.A. et Mewa Service AG seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Adjudication des travaux d'aménagements extérieurs de la place de jeux pour enfants à l'entreprise Maçonnerie paysagisme Azevedo S.A. à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 12'315.50 TTC.
- Adjudication des travaux de réaménagement de la place de jeux pour enfants à l'entreprise Jacquet S.A. à Genève, selon offre d'un montant de CHF 88'941.30 TTC. Les entreprises Pro Urba et Proxylon Sàrl seront remerciées de leurs offres non retenues

Août 2019**Administratif**

- Suite au courrier recommandé de la société Nowipa Sàrl, Mme et M. Beatrix et Pascal Noverraz à Chésereux, confirmation de la résiliation du contrat de bail du restaurant et de l'appartement de l'auberge communale « La Couronne », rte de Crassier 17 à Chésereux pour son échéance au 1^{er} janvier 2022, suite à leur décision de cesser leur activité afin de profiter de leur retraite. Nous les contacterons en temps voulu afin d'étudier les modalités et les questions concernant la reprise de l'établissement.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

- Sur la base du tableau comparatif remis par notre courtier, le groupe ProConseils S.A. à Morges, attribution de la couverture d'assurance du nouveau véhicule Nissan NT400 Cabstar pour le Service routes, bâtiments et espaces verts à la compagnie d'assurance « La Vaudoise » pour une prime annuelle de CHF 1'717.90 TTC.

Politique

- Suite au courrier de la commune de Mont-sur-Rolle sollicitant un soutien financier à la réalisation de la Maison des Vins de la Côte, participation à ce beau projet par un versement unique de CHF 2'500.00 même si nous ne sommes pas une commune viticole.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de remplacement des panneaux de baskets et planches de saut de l'installation extérieure de basket à l'entreprise Alder + Eisenhut à Ebnat-Kappel, selon offre d'un montant de CHF 2'656.90 TTC, ainsi qu'une 2^{ème} planche de saut à CHF 110.50.
- Adjudication des travaux de remplacement de la batterie interne du système d'affichage de vitesse « viasis mini » à l'entreprise Solmani S.A. à Bussigny, selon offre d'un montant de CHF 360.80 TTC.

Septembre 2019*Administratif*

- Suite au courrier de M. Sébastien Barman informant de son souhait de prolonger le droit de superficie distinct et permanent (DDP) 387, propriété de M. Sébastien Barman, rte de la Florettaz 44 à Chésèrex, lequel arrivera à échéance le 30.09.21, confirmation que nous reprendrons contact au début de l'année 2021 pour ce renouvellement, lequel appliquera les décisions du Conseil communal du 11 octobre 2018.
- Suite au courrier de la société Romande Energie S.A. à Rolle, délivrance des autorisations de fouille sur le domaine public DP 30 et parcelle 414, propriété de la commune de Chésèrex, pour la pose de canalisations souterraines d'électricité basse tension et fibre optique.

Politique

- Suite au courrier de Nyon Région Tourisme à Nyon, soutien du projet de balisage du parcours VTT Barillette Bike afin de promouvoir le développement du tourisme par la mobilité douce dans la région.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Acquisition d'un taille-haie sur perche Stihl et d'une paire de rampes de chargement en alu de 2.5 m pour la nouvelle camionnette Nissan à l'entreprise Tracto-Jardin Sàrl à Vich, selon offre d'un montant de CHF 1'140.00 TTC.
- Adjudication de 10 jours de maintenance des archives communales pour l'année 2020 et 12 jours supplémentaires pour le traitement d'anciens dossiers, soit 22 jours au total, à l'entreprise Pro Archives Conseils S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 14'080.00 HT.
- Adjudication des travaux d'installation de prises télé-réseau dans le bureau du Centre sportif à l'entreprise Philipona & Berthelot Sàrl à Chésèrex, selon offre d'un montant de CHF 3'634.50 TTC.
- Acquisition de 5 triopans « Travaux-Autres dangers-Manifestation » à l'entreprise Signal S.A. à Etagnières, selon offre d'un montant de CHF 1'550.90 TTC.
- Adjudication des travaux de réfection des caniveaux de l'entrée des garages souterrains de l'immeuble locatif « La Poste » à l'entreprise Maçonnerie paysagisme Azevedo S.A. à Gingins, selon offre d'un montant arrondi à CHF 4'000.00 TTC.
- Acquisition de signalisation pour la route de la Florettaz à l'entreprise Signal S.A. à Etagnières, selon offre d'un montant de CHF 2'374.80 TTC.
- Acquisition d'un projecteur Sony haute résolution pour la salle communale à l'entreprise Vision Color aux Acacias, selon offre d'un montant de CHF 7'260.00 TTC.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

Octobre 2019*Administratif*

- Dans la cadre du projet de STEP régionale et, plus particulièrement, des documents à valider, à savoir : la proposition de contrat de droit administratif, le préavis commun, les nouveaux statuts de l'APEC+ ainsi que le document de synthèse, formulation des remarques suivantes, par un courrier commun avec la Municipalité de Gingins :
 - Concernant le contrat de droit administratif, elles souhaitent que chacune des communes ait son représentant au sein du comité de direction régional. La présence d'un seul représentant, même avec une alternance annuelle pour assurer un équilibre, entraînerait des complications pratiques. En effet, elle nécessiterait des réunions supplémentaires de coordination entre les deux communes et elle provoquerait un manque d'information pour la commune non représentée voire un désengagement de celle-ci dans la durée. Enfin, les deux communes ayant des réseaux distincts et des gestions communales indépendantes, sans association intercommunale comparable à l'APEC et l'AEB, il semble logique qu'elles soient représentées de manière indépendante. Un comité de direction comprenant un nombre pair de membres, avec la présence d'un douzième représentant ne devrait pas poser de problème. Il assurerait même un meilleur équilibre, car la composition telle que proposée donne une majorité à l'actuelle APEC avec 6 représentants issus de ses membres. Ce souhait concerne essentiellement le Codir régional APEC+ actif jusqu'à la mise en exploitation de la nouvelle STEP. Au-delà de cette date, les nouveaux statuts de l'APEC+ avec un Codir à 11 membres seraient acceptables.
 - Concernant le projet de préavis, en particulier le financement et donc la formulation de la décision du préavis, elles rappellent leur volonté émise par courrier à l'APEC de financer leur participation par des versements annuels ou sur une période définie, sur la base d'une facture adressée par l'APEC à chacune des communes conformément à la variante 2 mentionnée dans le document « Régionalisation de la STEP – Mécanisme compensatoire ». Aucune confirmation d'acceptation de ce mode de financement n'ayant été reçue, le texte du préavis ne peut être finalisé.

Par ailleurs, la soumission dudit préavis aux conseils communaux ne pourra pas être envisagée avant début 2020, mais les commissions ad hoc devraient être nommées à fin 2019. Il semble également peu réaliste de maintenir la séance d'information pour les commissions des conseils communaux impliqués, prévue par le Copil d'ici mi-novembre, compte tenu des délais nécessaires aux commissions pour établir leur rapport. Elles n'ont pas d'autres remarques sur le projet de statuts de l'APEC+, ni sur le document de synthèse du projet.

- Suite au courrier de la Municipalité de Gingins, laquelle souhaite solutionner le problème du nombre d'heures supplémentaires conséquent effectué par ses employés communaux, confirmation de notre choix d'engager une tierce personne, dont la tâche serait dédiée uniquement à la déchèterie les lundi, mercredi, vendredi et samedi compris. D'autre part, nous souhaitons qu'une commission de vérification des comptes soit mise sur pied, comprenant un représentant de chaque commune, afin de donner décharge à la Municipalité de Gingins pour la gestion annuelle des comptes de la déchèterie intercommunale.
- Suite au courrier de l'entreprise Axians Suisse S.A. au Mont-sur-Lausanne sollicitant un accompagnement pour résoudre le déficit de couverture de réseau mobile, nous répondons qu'un nouvel emplacement a été proposé en 2018 à la société Swisscom (Suisse) S.A. pour l'aménagement d'une station supplémentaire de téléphonie mobile et que le projet est toujours en attente. Ne souhaitant pas l'installation de plusieurs mâts dans le village, l'entreprise Swisscom (Suisse) S.A. doit être concertée afin que d'autres antennes puissent être fixées sur ce même nouveau mât, à l'instar de la station de télécommunication sise sur parcelle 283, au lieu-dit « Pré des Chentres » à Gingins.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

- Réception de l'envoi de la Direction générale de l'environnement (DGE) à St-Sulpice remettant une convention pour la plantation et protection d'un chêne/châtaignier en faveur du grand capricorne dans le cadre de la mesure 16 du Contrat corridors Lac-Pied du Jura.
- Réception de la lettre-circulaire de l'Office de l'information sur le territoire du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) à Lausanne, informant de l'ouverture officielle du nouveau portail du Cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (Cadastre RDPPF). La première étape de ce projet est centrée sur les restrictions relatives à l'aménagement du territoire. D'autres suivront dans le domaine de la protection des eaux souterraines, des sites pollués et des alignements de construction.

Politique

- Dans le cadre de la mise en place d'une structure régionale pour l'élaboration de la stratégie de gestion des zones d'activités, validation des quatre candidatures au COPIL proposées lors de l'assemblée des syndics Asse et Boiron, à savoir : Mme Gabrielle Genoud de Borex, M. Georges RoCHAT d'Eysins, Mme Léia Eljamal Fehr de Gingins et M. Olivier Tappy de La Rippe.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de remplacement des rouleaux des grands bacs de rangements sous la scène de la salle communale à l'entreprise Charrière S.A. à Crassier, selon offre d'un montant de CHF 4'551.45 TTC.
- Adjudication de l'élaboration du tableau de gestion du concept en Santé et Sécurité au Travail (SST) à l'entreprise SYNasfalia, Mme Sandra Previtali à Cheyres, selon offre d'un montant de CHF 1'840.00 HT.
- Adjudication de la mise en place du nouvel outil de conception de site internet Oioi Web à l'entreprise Ofisa Informatique S.A. à Renens, selon offre variante « clé en main » d'un montant de CHF 14'064.00 HT.
- Adjudication des travaux de réparation des murs du foyer avec séchage de la chaudière n° 2 de la centrale thermique à l'entreprise Groupe E Entretec S.A. à Matran, selon offre d'un montant de CHF 11'809.30 TTC.
- Adjudication des travaux d'aménagement de l'îlot de sortie du village à la rte de Chiblins à l'entreprise Maçonnerie paysagisme Azevedo S.A. à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 1'938.60 TTC.
- Adjudication des travaux de curage à haute pression et fraisage des collecteurs EC du ch. des Uttins à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon devis d'un montant de CHF 6'246.60 TTC.
- Adjudication des travaux de curage de 6 dérivations de cuisine, des colonnes de chute et des eaux usées fond de bâtiment et le curage de tous les écoulements de la cuisine de l'auberge jusqu'au séparateur de graisses de l'immeuble « Les Platanes » à l'entreprise Kunzli Frères S.A. à Rolle, selon offre d'un montant de CHF 3'427.55 TTC.

Novembre 2019*Administratif*

- Suite au courrier du 20.11.19 de l'Association des arts créatifs (Adac) à Nyon, refus d'accéder à leur demande de subvention, un nombre important d'enfants du village participant à des activités proposées dans les cantons de Vaud et Genève. Par contre, si nous recevons une demande de parents ayant besoin d'un soutien financier pour une raison particulière, nous préférons soutenir directement la famille qui en exprimerait le besoin.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de réaménagement de la place de jeux pour enfants à l'entreprise A. Ansermet Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 23'972.40 TTC.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

- Adjudication des travaux de remplacement de trois temporisateurs de la ventilation de la salle de gymnastique du Centre sportif à l'entreprise Minerg-Appelsa Services S.A. à Plan-les-Ouates, selon offre d'un montant de CHF 1'690.89 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement de l'armature citerne complète, y compris le pot filtre avant antisiphonnage et le pot filtre dégazeur de l'installation de chauffage du bâtiment administratif, à l'entreprise Elcotherm S.A. à Puidoux, selon offre d'un montant de CHF 1'260.10 TTC.
- Adjudication des travaux de réparation de la porte en aluminium pour le stockage du bois côté Jura de la centrale thermique à l'entreprise G. Menoud S.A. à Coinsins, selon offre d'un montant de CHF 5'117.00 HT.

Décembre 2019

Administratif

- Nomination de M. Dominique Fleury, municipal, à la vérification des comptes de la déchèterie intercommunale, estimant que ladite vérification ne doit pas être effectuée par le municipal en charge de la gestion des déchets.

Travaux, entretiens et acquisitions

- Adjudication des travaux de fourniture d'une ligne téléphonique internet pour l'alarme feu de la centrale thermique à l'entreprise Swisscom (Suisse) S.A. à Crissier, selon offre d'un montant de CHF 74.00 ou CHF 64.00 TTC par mois.
- Adjudication des travaux de remplacement de lavabos et sanitaires dans l'abri PC du Centre sportif à l'entreprise Abriprotect S.A. à Vernier, selon offre d'un montant de CHF 31'836.25 TTC.
- Adjudication des travaux de vidanges des moteurs de ventilations et les réglages des portes blindées et des volets blindés dans l'abri PC du Centre sportif à l'entreprise Abriprotect S.A. à Vernier, selon offre d'un montant de CHF 1'326.95 TTC.
- Adjudication des travaux de remise à niveau du système d'alarme TUS pour le passage de 2G en 4G de la centrale thermique à l'entreprise Tyco Integrated Fire & Security (Schweiz) AG à Pfäffikon, selon offre d'un montant de CHF 1'200.00 TTC.
- Adjudication des travaux de fourniture d'une borne signal noir-jaune pour l'ilot de rte de Chiblins à l'entreprise Signal S.A. à Etagnières, selon offre d'un montant de CHF 737.75 TTC.
- Adjudication des travaux de fraisage des racines uniquement pour rétablir les écoulements aux points 1, 2, 3 et 4 à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon offre d'un montant de CHF 8'303.65 TTC.
- Adjudication des travaux de remise en conformité des installations électriques, selon les rapports de contrôle de l'entreprise Berlie Sàrl, du Club House et de la salle de gymnastique du Centre sportif ainsi que de l'école « En Praz Corbet », à l'entreprise Rindis & Cie Sàrl à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 5'830.00 TTC. L'entreprise Philipona & Berthelot Sàrl sera remerciée de ses offres non retenues.
- Dans le cadre du réaménagement de la place de jeux pour enfants, adjudication de la fourniture d'une fontaine Rural en béton armé de couleur beige à l'entreprise GTSM Macolin S.A. à Macolin, selon offre d'un montant de CHF 3'024.22 TTC. L'entreprise Jacquet S.A. sera remerciée de son offre non retenue.

Compétences municipales

Durant l'année 2019, la Municipalité n'a fait usage d'aucune compétence municipale, à savoir ni l'autorisation d'ouverture d'un compte courant de trésorerie, ni l'autorisation générale d'acquérir ou d'aliéner, ni l'autorisation générale de plaider et non plus l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

Permis de construire délivrés

Durant l'année 2019, il a été délivré seize permis de construire ou de démolir, à savoir :

Février 2019

1. Démolition villa n° 260 et construction de 2 villas jumelles avec garages et piscines sur parcelle 23, co-propriété de Mme et M. Christine et Sylvian Mauron et Mme et M. Amandine et Kevin Vandeveld, ch. de Montoset 7.
2. Installation d'une pompe à chaleur air-eau en remplacement de la citerne à mazout sur parcelle 112, propriété de M. Emile Lacôte, rte de Grens 20.

Mars 2019

3. Transformation et rénovation d'un corps de ferme sur parcelle 958, propriété de Mme et M. Alexia et Vincent Hauser, rue du Vieux Collège 24.
4. Pose d'une cabane de jardin sur parcelle 924, propriété de Mme et M. Pascale et Julien Ferrari, ch. de Chalamont 5b.

Avril 2019

5. Changement du système de chauffage par une pompe à chaleur intérieure sur parcelle 480, co-propriété de M. Laurent Prélaz, rte de Crassier 94.
6. Installation de panneaux photovoltaïques sur parcelle 452, co-propriété de Mme et M. Anne-Marie et Raymond Ruchet, rte de Crassier 68.
7. Création d'un couvert sur terrasse sur parcelle 421, propriété de Mme et M. Maria-Louisa et Marc-Antoine Antonin, ch. du Courtillet 39.

Juin 2019

8. Pose de panneaux photovoltaïques sur parcelle 406, propriété de Mme et M. Georgette et Jean-Claude Duperrex, ch. du Courtillet 15.
9. Construction de deux villas jumelles avec garages, couverts et piscines privées non chauffées sur parcelle 851, co-propriété de Mme et M. Mélanie et Benoît Villard, ainsi que Mme Stéphanie Croft et M. Maxence Bigueur, ch. des Uttins 2 et 4.
10. Aménagement d'un trottoir et d'un cheminement piétonnier, servitude de passage public à pied sur parcelles DP 32, DP 35, DP 36 et 921, propriétés de la commune de Chésereux et de Mme Siân Eleri et Ingo Karl Rühl, rte de Chiblines 17-C-S.

Juillet 2019

11. Installation de panneaux photovoltaïques sur parcelle 8, co-propriété de Mme Sitara Merchant, rte de Chiblines 20.

Août 2019

12. Installation d'une pompe à chaleur air-eau sur parcelle 207, propriété de Mme et M. Christina et Antoine Spillmann, rte de Gingins 1.

Octobre 2019

13. Rénovation du bâtiment rural ECA n° 40 sur parcelle 53, propriété de la société Domaine des Platanes S.A., rte de Crassier 24.
14. Pose de capteurs photovoltaïques sur parcelle 513, propriété de M. Christian Hirt, ch. des Uttins 10.
15. Pose de capteurs photovoltaïques sur parcelle 452, co-propriété de Mme et M. Monica et Albert Locatelli, rte de Crassier 70.
16. Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur parcelle 80, co-propriété de Mme et M. Barbara et Christian Mazotti, rte de Bonmont 9.

./.

Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2019

Conclusion

La gestion des biens de notre commune est primordiale et doit continuer d'être assumée avec toute la rigueur requise. Il est bien entendu impératif que nous favorisons l'entretien de nos divers bâtiments et des infrastructures avec l'objectif de les conserver en très bon état.

D'autre part, les bonnes relations entretenues avec nos diverses associations intercommunales favorisent la réalisation de nombreux projets. Cette active et fructueuse collaboration est obtenue grâce à l'important investissement de temps et de travail fourni par nos délégués communaux auprès des Comités de direction et des Conseils Intercommunaux de ces associations. Nous leur adressons un grand merci pour leur engagement !

Finalement, la Municipalité souhaite que chaque habitant bénéficie pleinement du bien-être et de la bonne qualité de vie dans notre commune !

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux


- dans sa séance du 27 août 2020
- vu le préavis municipal 39/2020
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour



Décide

- **de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2019.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 juin 2020 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli


La Secrétaire

F. Monnaert-Chambaz